



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 31 JANVIER 2017 À 18 HEURES 30  
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE

Nombre de conseillers :  
en exercice : 54  
présents : 38  
absents représentés : 11  
absents : 5

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 31 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente et un du mois de janvier à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 23 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislas de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse sous la présidence de Monsieur Eric Kerrouche.

Présents :

Mesdames et Messieurs Eric KERROUCHE, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Jean-Claude SAUBION, Pierre FROUSTEY, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Benoît DARETS, Patrick BENOIST, Marie APHATIE, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Xavier GAUDIO, Lionel CAMBLANNE, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Nelly BÉTAILLE, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Nicole CHUSSEAU, Eric COUREAU, Cécile CROCHET, Anne-Marie DAUGA, Sylvie DE ARTECHE, Nathalie DECOUX, Jean-Luc DELPUECH, Louis GALDOS, Valérie GELEDAN, Chantal JOURAVLEFF, Patrick LACLÉDÈRE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Stéphanie MORA DAUGAREIL, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Françoise TROCCARD.

Absents représentés :

Mme Delphine BART a donné pouvoir à M. Xavier GAUDIO, M. Pascal BRIFFAUD a donné pouvoir à Mme Nicole CHUSSEAU, M. Stéphane DARMAILLAC a donné pouvoir à Mme Marie APHATIE, M. Michel DESTENAVE a donné pouvoir à Mme Isabelle MAINPIN, Mme Céline FERREIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Christine GAYON a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, Mme Christine JAURY-CHAMALBIDE a donné pouvoir à Mme Nelly BÉTAILLE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, M. Michel PENNE a donné pouvoir à M. Eric KERROUCHE, Mme Sabine RICHARD a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, M. Jean-Louis VILLENAVE a donné pouvoir à M. Alain CAUNÈGRE.

Absents :

Mesdames et Messieurs Nathalie CASTETS, Henri ARBEILLE, Francis LAPÉBIE, Patricia MARS-JOLIBERT, Arnaud PINATEL.

Secrétaire de séance : Madame Cécile CROCHET.

| N°<br>d'ordre | ORDRE DU JOUR  | Votes   |
|---------------|--|---|
| 1             | <p><b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b><br/> <b>Rapporteur : Monsieur le Président</b></p> <p>A - Approbatlon du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2016 salle Ladislas de Hoyos au pôle culinaire de MACS à Seignosse</p> <p><b>Arrivées de Messieurs Henri Arbeille et Arnaud Pinatel</b></p> <p>B - Présentation du rapport annuel sur la situation de la Communauté de communes en matière de développement durable</p> <p>C - Présentation du rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes au sein de la Communauté de communes</p> <p>D - Composition du conseil communautaire - Installation de conseillers communautaires</p> <p>1 - Installation de Madame Aline Marchand, représentant la commune de Mollets-et-Mâa, en remplacement de Madame Mireille Multeau</p> <p>2 - Installation de Madame Stéphanie Mora Daugareil, représentant la commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse, suite à la démission de Madame Hélène Blasutti</p> <p>3 - Installation de Monsieur Jean-Louis Villenave, représentant la commune de Soustons, suite à la démission de Monsieur Jean-Yves Montus</p> <p>E - Désignation de représentants MACS au sein des commissions et organismes externes en lien avec le renouvellement du conseil municipal de Mollets et Mâa et aux démissions de Madame Hélène Girard et Monsieur Jean-Yves Montus :</p> <p>1 - Etablissement Public Foncier Local « Landes Foncier »<br/> Désignation de Madame Aline MARCHAND, déléguée titulaire, et Monsieur Alain CAUNÈGRE, délégué suppléant, en remplacement de Madame Mireille MULTEAU, délégué titulaire, et Monsieur Jean-Yves MONTUS, délégué suppléant.</p> <p>2 - Syndicat mixte de Rivières Côte Sud<br/> Désignation de Monsieur Patrick LABORDE, délégué titulaire, et Monsieur Philippe ALLIOT, délégué suppléant en remplacement de Monsieur Pierre VIGNAL, délégué titulaire et de Madame Stéphanie CAPDEVIELLE, déléguée suppléante.</p> <p>3 - Syndicat mixte de Rivières du Marensin et du Born<br/> Désignation de Madame Corinne VERDIER-SLAWINSKI, déléguée titulaire, et Monsieur Patrick LABORDE, délégué suppléant, en remplacement de Monsieur Pierre VIGNAL, délégué titulaire et de Madame Stéphanie CAPDEVIELLE, déléguée suppléante.</p> <p>4 - Pays Adour Landes Océanes<br/> Désignation de Madame Aline MARCHAND, déléguée titulaire, en remplacement de Madame Mireille MULTEAU.</p> <p>5 - Syndicat mixte du Parc d'Activités Atlantsud<br/> Désignation de Madame Aline MARCHAND, déléguée titulaire, en remplacement de Madame Mireille MULTEAU, et désignation de Madame Frédérique CHARPENEL, déléguée titulaire, en remplacement de Monsieur Jean-Yves MONTUS.</p> <p>6 - Syndicat mixte Conservatoire des Landes<br/> Désignation de Monsieur Gilles DABBADIE, et de Madame Corinne VERDIER-SLAWINSKI, en qualité de délégués suppléants en remplacement de Mesdames Mireille MULTEAU et Hélène GIRARD.</p> | <p>UNANIMITÉ</p> <p>EXPOSÉ</p> <p>EXPOSÉ</p> <p>PRISE D'ACTE</p> <p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p> |

7 - SITCOM Côte Sud des Landes

Désignation de Monsieur François GUILLAMET, délégué titulaire, et Monsieur Jean-Louis VILLENAVE, délégué suppléant en remplacement de Madame Mireille MULTEAU, déléguée titulaire, et Monsieur Jean-Yves MONTUS, délégué suppléant.

UNANIMITÉ

F - Commission départementale d'aménagement commercial - Extension d'un ensemble commercial à l'enseigne SUPER U sur la commune d'Angresse - Désignation de représentants de MACS pour remplacer le président au sein de la commission :

- Désignation de Monsieur Alain LAVIELLE pour représenter Monsieur le Président au sein de la commission départementale d'aménagement commercial en qualité de président de l'EPCI à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation,

UNANIMITÉ

- Désignation de Monsieur Jean-François MONET pour représenter Monsieur le Président au sein de la commission départementale d'aménagement commercial en qualité de président de l'EPCI à fiscalité propre chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation.

UNANIMITÉ

2 FINANCES COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Daulouède

A - Débat d'orientations budgétaires pour 2017

DÉBAT

B - Versement d'un acompte de subvention d'équilibre au Centre Intercommunal d'action sociale pour 2017 d'un montant de 270 000 euros.

UNANIMITÉ

3 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Pierre Froustey

A - Zone d'activités économiques communautaire « Laubian 2 » à Seignosse - Reprise du lot n° 3.9 à la SAS TISON et GAILLET - Autorisation de revente du lot à la SCI RAMOND Jean-Marc (commercialisation de matériaux et outillages nécessaires à la réalisation de planches de surf) au prix de 77 699,05 €, taxe à la valeur ajoutée sur la marge incluse et augmenté des frais d'acte.

UNANIMITÉ

B - Espace ressources à Soustons - Demande de subvention au titre de la DETR

UNANIMITÉ

| Dépense totale HT prévisionnelle              |              | 166 500,00 € |                                   |
|---|--------------|--------------|-----------------------------------|
| AIDÉS DEMANDÉES                               |              |              |                                   |
| Intitulé des aides sollicitées                | Dépense HT   | Taux         | Montant de la subvention demandée |
| Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux | 166 500,00 € | 40 %         | 66 600,00 €                       |
| MACS  |              |              | 99 900,00 €                       |
| Total Général du plan de financement          |              |              | 166 500,00 €                      |

C - Présentation du rapport d'activités de l'année 2015 de la société publique locale Domolandes

EXPOSÉ

D - Compétence en matière de zones d'activités économiques - Modalités de gestion transitoires des zones d'activités transférées à la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017

UNANIMITÉ

E - Dérogation au repos dominical pour l'année 2017 - Avis favorable de la Communauté de communes sur les demandes adressées par les communes de Messanges, Soustons et Soorts-Hossegor en matière de dérogation au repos dominical pour les commerces de détail alimentaire de leur territoire.

26 POUR  
22 ABST  
3 CONTRE

4

**VOIRIE - MOBILITÉ - TRANSPORTS****Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Saublon**

A - Voirie - PPI 2015-2020 - Opération de requalification urbaine de la place des Arènes à Vieux-Boucau-les-Bains - Approbation du projet de convention de financement au titre du fonds de concours communautaire

UNANIMITÉ

|                                       |                |
|---------------------------------------|----------------|
| Montant des dépenses éligibles HT     | 851 567,80 €   |
| TVA                                   | 170 313,56 €   |
| Total des dépenses TTC                | 1 021 881,36 € |
| Fonds de Concours - MACS HT           | 425 783,90 €   |
| Financement communal y compris la TVA | 596 097,46 €   |
| Total financement                     | 1 021 881,36 € |

B - Transport - Approbation du projet d'avenant n° 7 au contrat d'obligations de service public avec la société publique locale Trans-Landes - Modification du réseau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

39 POUR  
11 ABST  
1 CONTRE

C - Transport - Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité - Sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées - Désignation de Monsieur Jean-Claude SAUBION, délégué titulaire, et de Monsieur Jean-Michel YVORA, délégué suppléant, pour représenter MACS en qualité de personnes qualifiées en matière de transport.

UNANIMITÉ

5

**AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE****Rapporteur : Monsieur Jean-François Monet**

A - Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse - Approbation de la modification simplifiée n° 2

UNANIMITÉ

B - Plan local d'urbanisme de la commune d'Azur - Approbation de la modification simplifiée n° 1

UNANIMITÉ

C - Plan local d'urbanisme de la commune de Capbreton - Projet d'aménagement de la zone d'activités économiques communautaire - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU - Intérêt général - Approbation de la mise en compatibilité n° 1 du PLU

49 POUR  
2 ABST

D - Débat annuel portant sur la politique locale de l'urbanisme

DÉBAT

6

**ENVIRONNEMENT - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE****Rapporteur : Monsieur Patrick Benoist**

A - Compétence en matière de bornes de recharge de véhicules électriques - Adhésion au SYDEC pour l'exercice de la compétence en matière de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides, telle que définie à l'article 3.1 des statuts dudit syndicat. Désignation de Monsieur Patrick BENOIST, délégué titulaire et de Monsieur Francis LAPÉBIE, délégué suppléant de la Communauté de communes au sein des comités territoriaux du SYDEC, en application de l'article 13 de ses statuts.

50 POUR  
1 ABST

B - Production d'énergie renouvelable - Appel à projets - Désignation de QUADRAN, porteur de projet, sur la base de la proposition de la commission d'appel à projet. Autorisation de procéder au défraiement des trois porteurs de projet admis au dialogue dans la limite de 10 000 euros TTC chacun, conformément à l'enveloppe approuvée par délibération en date du 11 février 2016.

UNANIMITÉ

**RESSOURCES HUMAINES****Rapporteur : Monsieur le Président****A - Transformations de postes existants**

UNANIMITÉ

| Pôle/ Service                                    | Grade actuel de l'agent                   | Poste à créer                    | Temps de travail | Date d'effet | Observations                  |
|--|---|----------------------------------|------------------|--------------|-------------------------------|
| Pôle services opérationnels / service patrimoine | Technicien principal 2ème classe          | Technicien principal 1ère classe | 35h              | 01.01.2017   | Réussite examen professionnel |
| Pôle services opérationnels / service SIG        | Adjoint technique 2ème classe             | Technicien principal 2ème classe | 35h              | 01.01.2017   | Réussite concours             |
| Pôle services opérationnels / Centre technique   | Adjoint technique 2ème classe             | Adjoint technique 1ère classe    | 35h              | 01.01.2017   | Réussite examen professionnel |
| Pôle culinaire                                   | Adjoint technique 2ème classe             | Adjoint technique 1ère classe    | 35h              | 01.01.2017   | Réussite examen professionnel |
| Pôle culinaire                                   | Adjoint technique 2ème classe             | Adjoint technique 1ère classe    | 35h              | 01.01.2017   | Réussite examen professionnel |
| Pôle culinaire                                   | Adjoint technique 2ème classe             | Adjoint technique 1ère classe    | 35h              | 01.01.2017   | Réussite concours             |
| Pôle services à la personne / escale Info        | Adjoint administratif 1ère classe         | Rédacteur                        | 35h              | 01.01.2017   | Réussite concours             |
| Pôle services opérationnels / Centre technique   | Adjoint technique 2ème classe contractuel | Adjoint technique 2ème classe    | 35h              | 01.01.2017   | Stagialrsation                |
| Pôle culinaire                                   | Adjoint technique 2ème classe contractuel | Adjoint technique 2ème classe    | 35h              | 01.01.2017   | Stagialrsation                |

**B - Mise en place d'un régime d'astreintes pour la gestion des cuissons de nuit au sein du pôle culinaire, selon les modalités suivantes :**

UNANIMITÉ

- Astreinte à compter de 20h selon un planning prévisionnel ;
- Agents concernés : responsables des secteurs production, cuisson, conditionnement, préparation froide ainsi que les agents du secteur cuisson, préparation froide et déconditionnement, soit 11 agents ;
- Indemnité d'astreinte de nuit inférieure à 10h, entre le lundi et le samedi : 8,60 € par nuit, sans intervention.

En cas d'intervention, les heures donnent lieu à un repos compensateur égal au temps de travail effectué, majoré dans les conditions suivantes :

- Intervention entre 22h et 6h hors jour férié : 50 %
- Intervention entre 22h et 6 h jour férié : 100 %

8

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Décisions prises par Monsieur le Président en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, sur délégation d'attributions du conseil communautaire en matière de :

- marchés publics
- culture

EXPOSÉ

À Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 2 février 2017

Le président,

